

[La circulaire de mission des professeurs documentalistes](#) précise leur positionnement en tant qu'acteurs de l'ouverture de l'établissement sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel : "L'expertise du professeur documentaliste fait du CDI un lieu privilégié d'ouverture de l'établissement sur son environnement ainsi qu'un espace de culture, de documentation et d'information, véritable lieu d'apprentissage et d'accès aux ressources pour tous.[...]"

Le CDI : un lieu approprié

Depuis sa création, le CDI a toujours constitué un lieu de culture. Il a bénéficié de l'attention des collectivités territoriales et son architecture a évolué. Les CDI d'aujourd'hui orientés de plus en plus vers des CDI 3C (Centre de connaissance de culture) gardent cette posture centrale idéale mais se déploient davantage en intégrant des pôles d'activités divers et variés : espace pour les collections avec ses rayonnages traditionnels - usuels, romans, périodiques, etc. -, espace de recherche sur informatique, petites salles de travail personnel, espace pour l'orientation, et aussi espaces pour les expositions ou ateliers.

Le CDI s'étend également hors de l'établissement avec l'utilisation de plus en plus fréquente de nombreux moyens numériques pour permettre aux élèves et aux autres usagers d'accéder aux ressources à distance.

Le CDI se démarque souvent de l'architecture du reste de l'établissement afin de le rendre visible et identifiable. Le lieu doit être facile d'accès pour tous les usagers, agréable et chaleureux. L'aménagement intérieur, lui aussi bien pensé, doit offrir une qualité matérielle et une certaine convivialité.

Le CDI en constante évolution s'affirme de ce fait comme un espace culturel essentiel au sein de l'établissement.



Des actions spécifiques au CDI

La culture est multiforme, et les actions que peut mettre en place le professeur-documentaliste sont elles aussi diverses. L'objectif : démocratiser l'accès à la culture.

Il peut s'agir de rencontres, de diffusion de programmes ou d'apprentissages menés en classe avec l'intervention du professeur-documentaliste et/ou en collaboration avec l'enseignant, ou au sein du CDI sur un temps de cours, dans le cadre d'un projet ou au sein d'un atelier. Voici quelques exemples d'actions menées : rencontre avec un auteur, expositions thématiques, interventions d'associations et d'artistes, participation au dispositif *Collège au cinéma*, concours littéraires (*BDz'îles*, *Mangawa*, *Jeunes lecteurs*), etc.

Une veille constante assurée par les professeurs documentalistes

Une veille documentaire est nécessaire. Selon vos objectifs choisissez vos sujets, recherchez les sources adéquates et sérieuses, collectez les informations et définissez-vous un système de communication et de diffusion auprès de vos collègues.

Les outils de veille sont nombreux. Il s'agit donc de définir celui qui répondra le mieux à vos besoins. En effet, rien ne sert de multiplier les outils, vous risqueriez de vous noyer sous les informations !

- outils collaboratifs : GoogleDrive, Padlet, Etherpad ;
- outils de partage : Diigo ;
- publication : réseaux sociaux divers (Facebook, Instagram, Twitter), ENT ;
- grégateur de contenu ou flux : Netvibes, Feedly, Symbaloo, Igoogle ;
- curation : Scoop.It, Pearltrees.

L'ouverture culturelle des élèves au CDI

Le professeur-documentaliste doit contribuer à l'appropriation de la « culture de l'information » par les élèves et l'ensemble de la communauté éducative. Il peut ainsi intervenir dans différents dispositifs tels que les EPI, AP, enseignement d'exploration, TPE, EMI, EMC, les projets pluridisciplinaires, Parcours, etc.



L'action culturelle du documentaliste vis à vis des élèves se retrouve en grande partie dans son action quotidienne en faveur de la lecture : défis lecture, présentation des nouveautés en classe ou sur E-sidoc, système de notifications et alertes, expositions, enrichissement du fonds, etc...

Même si la totalité des élèves d'un établissement scolaire ne fréquente malheureusement pas le CDI, il reste un lieu où nombre d'entre eux viennent y passer du temps, quelle qu'en soit la raison. C'est donc un lieu d'information tout à fait essentiel pour l'élève et un lieu d'appropriation culturelle de premier ordre.